

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

<https://www.invalidesdeguerre.org>

fondation@invalidesdeguerre.org



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75007 PARIS

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

Téléphone : 01 44 11 32 70

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L. 125-10, L. 133-1, L. 132-1 OU L. 132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

2022 - Centenaire des PGIG

SOUTENONS L'UKRAINE

Si depuis deux ans notre pays est touché par le virus de la Covid, récemment la tendance s'est inversée malgré une nouvelle poussée, et nous pouvions espérer des jours meilleurs avec la contrainte sanitaire allégée.

Malheureusement, dans le même temps la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine le jeudi 24 février 2022. Aussitôt, les États-Unis, les pays de l'Occident et de l'Union Européenne ont condamné unanimement cette décision de Vladimir Poutine, et mis en œuvre de multiples sanctions économiques dont l'ampleur dépasse l'entendement.

Aujourd'hui, après six semaines de guerre, quatre millions de réfugiés dont 90% sont des femmes et des enfants, ont quitté l'Ukraine, et quelque six millions restés au pays dans des régions moins touchées par la folie hégémonique du président russe.

Parmi les villes les plus atteintes, Marioupol, port du Sud-Est, reste assiégée sans relâche avec plus de 5.000 morts, et 160.000 civils terrés dans des caves, sans eau, sans nourriture et sans chauffage.

Face à cette désolation, le monde entier est dans la crainte d'un conflit prolongé que pourrait utiliser la Russie en pratiquant l'envolée des cours du blé amenant une grave crise alimentaire, en particulier dans les pays du Maghreb et en Égypte, et en ne livrant plus de gaz aux pays refusant de payer en roubles.

Pour conclure, j'en appelle à l'ensemble des lecteurs et lectrices du *Grand Invalide*, car il nous appartient de « SOUTENIR L'UKRAINE ».

André Auberge
président de la Fondation

Sommaire

trimestriel - 100^e année

n° 820 - janvier-mars 2022

Page 1

Édito

Page 2

Les OPEX, quelle mémoire ?

Page 6

Nos peines

Page 7

À lire

Page 8

La politique des anciens combattants depuis la Grande guerre

Page 10

Conseil d'administration du 18 novembre 2021 (extraits)

Page 11

Vie pratique

Page 14

Handicap & Accessibilité n°30

Page 16

Décoration
Cotisations 2022



Commémoration du 25^e anniversaire des combats du pont de Vrbanja, le 27 mai 2020, en présence de la ministre des armées Florence Parly, du chef d'état-major des armées François Lecointre et du chef d'état-major de l'armée de Terre Thierry Burkhar - © Jean-Christophe Mantrant/ État-major des armées

LES OPEX, QUELLE MÉMOIRE ?

par Marie-Capucine Vauzanges - Commissaire principal

LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE #274

Les opérations extérieures, ou *OPEX*, renvoient aux interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national. Si leur existence officielle date d'une soixantaine d'années, la question des aspects, des enjeux et de la transmission de cette mémoire vivante reste encore relativement discrète et récente.

La mémoire peut être définie comme l'ensemble des faits qui restent dans le souvenir des hommes. Étendue à un groupe, la mémoire collective fait alors référence à l'ensemble des représentations que le groupe partage sur son passé, ce dont il se rappelle ou choisit de se rappeler, même après que les témoins directs des événements ont disparu. Elle implique un processus conscient et volontaire ; les acteurs d'un événement partagent d'abord spontanément entre eux leurs souvenirs, puis leurs récits se formalisent, des entités officielles (élus, associations, historiens, etc.) s'en emparent en choisissant de mettre l'accent sur certains messages à

transmettre. Cette mémoire n'est pas figée mais évolutive, au gré des sensibilités de l'opinion publique, de l'avancée des recherches historiques ou des volontés politiques. Car la façon dont on raconte le passé dit toujours quelque chose de notre présent, des centres d'intérêt d'une société ou du regard qu'elle porte sur elle-même.

À cet égard, qui se souvient des opérations Capselle (opération d'évacuation de ressortissants au Liban, d'août à octobre 1989) ou Libage (participation française à la mission humanitaire Provide Comfort, au profit des populations kurdes, d'avril à juillet 1991), dont les

morts sont pourtant inscrits sur le Monument aux morts pour la France en opérations extérieures inauguré le 11 novembre 2019 par André-Citroën à Paris ? Trente ans plus tard, elles semblent avoir complètement disparu de notre mémoire nationale, comme de nombreuses autres opérations. Pourtant, les militaires français ont été déployés plus de 250 fois en dehors du territoire national au cours des soixante dernières années. Ce n'est que timidement que l'on voit émerger depuis dix ans une mémoire des OPEX, bien différente de celle des conflits précédents et, dans une certaine mesure, spécifique à la France.

LES PARTICULARITÉS DE LA MÉMOIRE DES OPEX

La mémoire des OPEX se distingue des autres mémoires. D'abord parce que, contrairement aux conflits précédents, elle ne concerne pas un théâtre unique ou une période bien définie, mais regroupe une multitude d'opérations, très différentes dans leurs formes et leurs finalités (intervention humanitaire, évacuation de ressortissants, rétablissement du pouvoir en place, etc.), étendues sur plusieurs décennies mais avec des durées variables; de quelques jours, comme les opérations Bérénice (opération d'évacuation des ressortissants français et étrangers en Somalie, du 5 au 9 janvier 1991) ou Notou (opération de secours aux populations sinistrées par un raz-de-marée en Papouasie-Nouvelle-Guinée, du 23 au 30 juillet 1998), à plus d'un quart de siècle pour l'opération Épervier au Tchad. Comment alors réussir à en tirer des souvenirs communs, des messages identiques à transmettre aux générations suivantes ?

Cette mémoire est ensuite caractéristique pour la période concernée. Contrairement aux guerres précédentes du XX^e siècle, qui ont duré chacune moins d'une dizaine d'années, les OPEX s'étendent sur plus d'un demi-siècle. Or plus la période est étendue, plus il est difficile d'en tirer des messages d'ensemble ou une représentation commune. Les OPEX ne bénéficient pas non plus de l'effet de masse des anciens combattants des générations précédentes pour transmettre et faire vivre leur mémoire. En effet, les combattants des OPEX forment une juxtaposition de petits contingents qui ne se sentent pas unis par un passé commun et ne ressentent pas encore le besoin de transmettre leur histoire. Leur mémoire ne se crée pas spontanément autour du partage de leurs témoignages. Engagés sur des mandats de courte durée, ils ne prennent pas non plus le temps de s'arrêter pour écrire leurs souvenirs d'une opération avant de repartir pour la suivante. Soldats professionnels, leur engagement loin du territoire national touche également moins l'opinion publique, qui s'intéresse peu à leur histoire.

Alors que la mémoire des OPEX participe au renforcement de l'esprit de défense, on peut par exemple déplorer que seules les opérations les plus récentes soient connues et évoquées (Pamir, Serval, Barkhane), au détriment de celles des années 1970 et 1980. Le caractère extérieur de ces opérations oblige enfin à construire une mémoire "à distance". De fait, s'il n'existe pas de nécropole des OPEX, il est par ailleurs impossible de se rendre sur les lieux des combats, de développer un tourisme de mémoire tel qu'il est pratiqué sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale ou les plages du Débarquement. Or le tourisme de mémoire joue aujourd'hui un rôle central dans la transmission aux générations suivantes, qui ont besoin de voir et ressentir pour comprendre et se souvenir.

Naturellement, les témoignages de pierre de cette mémoire des opérations extérieures se sont donc inscrits à l'échelle des territoires et des régiments, à l'image des monuments aux morts ou des plaques commémoratives, tous propres à une unité ou un théâtre d'opérations et souvent difficilement accessibles au public. En offrant un support matériel sur lequel s'appuyer pour se recueillir, rendre hommage ou raconter l'histoire de ces conflits, le monument OPEX a pris une rapide importance dans la mémoire de ces opérations. Il a ainsi servi de cadre, par exemple, à la cérémonie commémorative des 25 ans de l'assaut de Vrbanja en 2020 et à celle des 30 ans de l'opération Daguet en février 2021. La mémoire des OPEX y est visible dans le marbre, à travers la litanie des dates et des noms de pays. C'est pour l'instant le seul lieu permettant d'illustrer cette partie de notre histoire militaire.

UNE MÉMOIRE EN PLEINE CONSTRUCTION

Nonobstant, la singularité de la mémoire des OPEX est avant tout d'être une mémoire encore ouverte, qui s'écrit avant que les événements ne soient achevés. La mémoire des conflits précédents a toujours été écrite *a posteriori*, à partir des souvenirs des témoins directs

et des travaux des historiens, et comporte donc une part d'analyse et de réécriture. Or les opérations extérieures sont encore en cours; plus de 6.000 militaires sont actuellement engagés hors de nos frontières. Comment alors prendre du recul sur une période inachevée? Comment distinguer ce qui relève de la mémoire et a vocation à être transmis aux générations suivantes, de ce qui n'est que de l'information immédiate et ne mérite pas d'être conservé?

Dans une société où tout s'accélère, construire la mémoire d'une forme d'engagement qui est encore en cours peut sembler un défi de taille. Cette particularité a pourtant été prise en compte dans le monument OPEX, lorsqu'il a été fait le choix, pour la première fois, de construire un monument délibérément inachevé. Des espaces vides ont été prévus entre chaque région, non pas pour compléter ou corriger les listes des noms à la faveur de travaux historiques, mais pour recevoir les noms des prochains soldats qui mourront pour la France en OPEX. 23 militaires ont ainsi été ajoutés depuis l'inauguration.

Si cette mémoire a été récemment associée au monument OPEX, l'inscription dans notre calendrier national a précédé celle dans le paysage. En faisant du 11 novembre le jour de commémoration de tous les "Morts pour la France", intégrant ainsi dans l'hommage ceux des opérations extérieures, la loi du 28 février 2012 a donné à la mémoire de ces conflits une dimension nationale. Depuis cette date, les noms des soldats morts pour la France les douze mois précédents sont lus dans toutes les communes et sont inscrits sur le monument aux morts de leur lieu de naissance ou de leur dernier lieu de résidence. Ils n'appartiennent plus seulement à leur famille ou à leur unité, mais entrent dans notre représentation collective.

Ce souci de fédérer la Nation autour de valeurs communes et combattantes, dans une période où la menace terroriste est de plus en plus prégnante, se traduit plus spécifiquement dans le choix qui a été fait de "construire" de



Le monument aux morts en opérations extérieures : ce haut lieu, accessible à tous gratuitement et tout au long de l'année, se trouve au cœur du parc André-Citroën, dans le XV^e arrondissement à Paris.

© Erwan Rabot/SGACOM/Ministère des Armées

manière volontaire la mémoire des OPEX. En commençant par en commémorer les morts, partant du principe, comme l'a si bien dit Ernest Renan devant la Sorbonne en 1882, que *"la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun"*. Dans son discours d'inauguration du monument OPEX, le président de la République nous a invités à retenir trois messages de ce demi-siècle d'opérations, et a ainsi tissé la première trame de notre représentation nationale des OPEX. Un premier message à destination des militaires, pour leur montrer que ceux qui tombent ne sont pas oubliés. Un second message à destination des familles : par ce monument, la Nation témoigne à ces soldats morts pour leur patrie sa reconnaissance, qui transcende les générations. Nous avons collectivement une dette envers eux, et dans un certain sens, ils nous sont présentés en modèle, dans une époque souvent en quête de héros. Un dernier message enfin, adressé à l'ensemble des Français, pour se souvenir que la

paix n'est pas un acquis, que notre sécurité impose que nos armées continuent à être engagées, parfois loin de nos yeux, pour nous protéger, montrer notre solidarité ou défendre nos valeurs. Pour nous rappeler qu'entre la guerre du Golfe, l'Afghanistan et les combats actuels contre les groupes djihadistes au Mali et en Irak, il y a eu une multitude d'autres opérations dans lesquelles certains de nos soldats ont péri.

COMMÉMORER LES OPEX : UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE ?

Commémorer les opérations extérieures est aussi une occasion de se souvenir de notre histoire récente, et parfois de la redécouvrir. L'année 2021 est celle des 30 ans de la fin de l'opération Daguet (nom de la participation française aux opérations Desert Shield et Desert Storm conduites par les États-Unis à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak, de septembre 1990 à juin 1991). Or la moyenne d'âge de l'armée française est aujourd'hui de 33 ans ; la majorité des soldats actuels étaient encore sur les bancs de l'école quand cette opération a été déclenchée. Les

acteurs directs de ce conflit sont aujourd'hui généraux, colonels, adjudants-chefs ou majors, et s'apprêtent à "poser le képi" quand ils n'ont pas déjà quitté l'institution.

Il est donc urgent de recueillir leur témoignage, de commémorer ces combats pour permettre le passage de cette mémoire aux générations suivantes, dans les armées et dans l'ensemble de la société.

Si la France a commencé à s'engager dans cette démarche commémorative, il est intéressant de s'interroger sur le processus de construction mémorielle à l'œuvre dans d'autres nations ayant pris part à des opérations extérieures. Les pays anglo-saxons ont choisi de n'avoir qu'une seule journée commémorative pour l'ensemble des soldats ayant donné leur vie pour leur patrie, quel que soit le conflit. Il s'agit du Memorial Day aux États-Unis (depuis la guerre de Sécession), ou du Remembrance Day au Royaume-Uni et au Canada, qui célèbre aussi ce jour-là tous ceux qui servent leur pays. C'est un peu ce que veut être le 11 novembre en France, sauf que la loi de 2012 n'a pas mis fin aux autres journées commémoratives des conflits contemporains (il en existe onze offi-



Cérémonie du 11 novembre 2020 à Malemort (Corrèze).

© Mairie de Malemort

cielles). Même si cette loi ne fait pas de distinction entre les conflits, ce sont essentiellement les morts de la Première Guerre mondiale et ceux des opérations extérieures qui sont honorés ce jour-là.

La Belgique a, quant à elle, choisi depuis 1998 une date anniversaire, le 7 avril (date du décès de 10 casques bleus belges dans un accident d'avion au Rwanda en 1994), pour rendre hommage à ses 252 soldats morts en opérations depuis la Seconde Guerre mondiale.

Une partie des associations françaises d'anciens combattants militaient pour que la France fasse de même, en choisissant la date de l'attentat du Drakkar (attentat du 28 octobre 1983, à Beyrouth, contre un poste militaire et lors duquel 58 parachutistes français furent tués) comme journée commémorative des opérations extérieures. Toutefois, bien que ce jour reste encore le plus meurtrier pour les armées françaises, un tel choix aurait donné la prééminence à cette opération sur les autres, et atténué en partie l'ampleur du sacrifice consenti sur d'autres théâtres (90 soldats sont ainsi morts en Afghanistan, 140 au Liban et 154 au Tchad). Le 11 novembre a le mérite d'être un jour neutre, qui unit les générations combattantes et véhicule une image de héros plus que de victime.

L'Espagne n'a pas choisi de distinguer une date en particulier, mais consacre un temps d'hommage au cours de chaque cérémonie nationale pour les 186 soldats tombés en opérations depuis 1987. Les noms des morts de l'année sont également lus le lundi suivant le premier dimanche de novembre dans toutes les casernes, sans que cela ne soit fait au niveau national comme c'est le cas en France. Par ailleurs, le monument OPEX semble finalement bien être une particularité française. Nos voisins ont des monuments dédiés aux OPEX, comme celui rendant hommage aux militaires morts le 7 avril 1994 en Belgique, ou les différents monuments aux morts régimentaires en Espagne, mais aucun qui soit à la fois exhaustif et national, et sur lequel figure individuellement le nom de chaque défunt.

DES RELAIS NATIONAUX ET TERRITORIAUX POUR TRANSMETTRE CETTE MÉMOIRE

Cette mémoire, qui demeurait auparavant dans une relative confidentialité, parce que trop spécifique à une unité ou un théâtre et/ou trop tournée vers l'intérieur des armées, peut désormais s'appuyer sur un nombre croissant de relais. Les associations dédiées aux opérations extérieures tout d'abord, comme la FNAME-OPEX (Fédération nationale des anciens des missions extérieures) ou l'ANOPEX (Association nationale des participants aux opérations extérieures). Mais aussi les grandes associations du monde combattant, comme la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants et victimes de guerre (FNAM), l'Union nationale des combattants (UNC) ou l'Union fédérale (UF), qui accordent de plus en plus de place à la 4^e génération du feu au fur et à mesure de la disparition des générations précédentes. Citons également Le Souvenir français, qui a entrepris de localiser les sépultures des soldats décédés en OPEX et d'en proposer l'entretien aux familles.

Les relais institutionnels ensuite, dans le cadre de la directive mémorielle

2020-2022 signée par la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, pilotée par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives et mise en œuvre dans les territoires par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, qui fixe comme objectif de "conforter la mémoire des opérations extérieures". Les médias également, qui consacrent de plus en plus de reportages aux opérations extérieures, souvent à l'occasion des décès, mais aussi pour faire partager aux Français le quotidien de leurs soldats, comme les reportages *Cuisiniers sous les drapeaux* ou *Femmes soldats, au cœur de l'opération Barkhane* de Fabien Lemaire. De nombreux supports écrits concourent déjà à une meilleure information et transmission de l'histoire des opérations extérieures.

Chaque régiment, base aérienne ou bâtiment se transmet également avec fierté les récits des combats de ses "anciens", comme en témoigne par exemple la série d'articles sur "Les canons de Daguet" mis en ligne par le 11^e RAMa sur sa page Facebook. Des travaux d'études ou de vulgarisation ont également été consacrés aux OPEX,



Inauguration de la parcelle de la forêt domaniale de Montmorency (95) en mémoire des militaires morts en opérations intérieures et extérieures, le 10 décembre 2020. Cérémonie organisée par l'ANOPEX et présidée par la ministre déléguée Geneviève Darrieussecq.

© Erwan Rabot/SGACOM/Ministère des Armées

tels que les Cahiers du RETEX du Centre de doctrine et d'enseignement du commandement de l'armée de Terre (CDEC), le numéro hors-série de la revue *Les Chemins de mémoire* paru en 2017, le *Dictionnaire des opérations extérieures* de Philippe Chapleau et Jean-Marc Marill, ou encore les dizaines de pages Internet dédiées à telle ou telle OPEX.



Journée de lancement du Service National Universel en France au lycée Le Corbusier de Tourcoing, Nord, le 17 juin 2019.

© Sylvain Lefevre/Hans Lucas/Hans Lucas via AFP

Enfin, la transmission de cette mémoire auprès des publics scolaires trouve aujourd'hui une traduction concrète dans la mise à disposition de ressources pour les enseignants et élèves, notamment sur la plateforme d'enseignement de défense Educ@def du site Internet "Chemins de mémoire" et la mise en

œuvre de dispositifs co-pilotés par le ministère des Armées et celui de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports tels que les classes de défense et de sécurité globales, les journées Défense Citoyenneté ou encore le Service national universel.

Le choix a été fait, au niveau national, de développer la mémoire des OPEX à travers la commémoration de ses morts. Il semble désormais nécessaire de franchir une étape supplémentaire en s'intéressant davantage à leur histoire, aux faits d'armes qui pourraient être commémorés et aux leçons que nous pourrions en tirer. Il y a toute une mémoire à recueillir, à travers le témoignage des soldats engagés dans les premières OPEX, qui ont aujourd'hui plus de soixante-dix ans. Une matière à réunir, analyser, transcrire, pour en tirer un récit collectif à transmettre aux générations futures. Aujourd'hui, l'enjeu est donc finalement que cette histoire soit collectée, archivée, qu'elle trouve sa place dans nos musées mais aussi que les dates anniversaires donnent l'occasion de la rappeler et de la transmettre.

Si le ministère des Armées s'attache à diffuser et valoriser les ressources existantes au travers de publications, colloques, documentaires, etc., il a par ailleurs commémoré en février le 30^e anniversaire de l'opération Daguet. En cette année 2021, le 40^e anniversaire de l'opération Barracuda (intervention en Centrafrique de septembre 1979 à juillet 1981), le 20^e anniversaire du début de l'opération Héraclès (participation française à l'opération Enduring Freedom contre le régime des Talibans en Afghanistan, d'octobre 2001 à octobre 2013) et le 10^e anniversaire de l'opération Harmattan (participation française aux opérations interalliées Odyssey Down et Unified Protector en Libye, de mars à octobre 2011) sont également autant d'occasions d'organiser des temps forts d'hommage liés aux opérations extérieures.

Nos peines

AFN

Robert Bruneau, soldat, décédé le 19 mai 2021 à Saumur (Maine-et-Loire)

Pierre Capacès, caporal-chef, décédé le 30 novembre 2021 à Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales)

Jean Lasquelléc, soldat, décédé le 5 décembre 2021 à Vannes (Morbihan)

T.O.E.

Yves Michaud, médecin colonel, décédé le 5 février 2022 à Équeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg en Cotentin (Manche)

Wladyslaw Sobanski, adjudant-chef, décédé le 12 janvier 2022 à Auxerre (Yonne)

HORS GUERRE

Jean-Paul Goussies, sergent, décédé le 26 novembre 2021 à Pau (Pyrénées-Atlantiques)

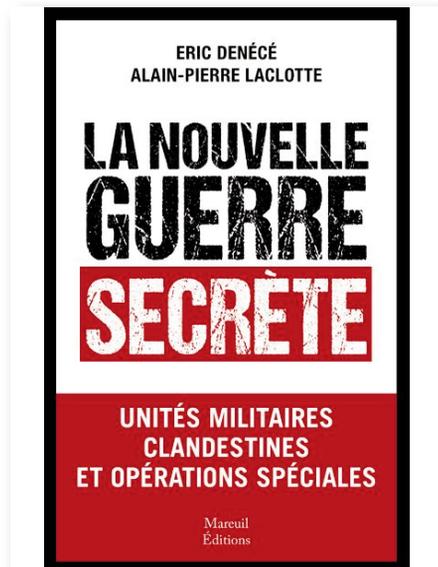
Yves Pauget, quartier-maître de 2^e classe, décédé le 22 octobre à Relans (Jura)

POUR EN SAVOIR PLUS

Hors-série des "Chemins de la mémoire",

La France en OPEX, 50 ans d'engagement

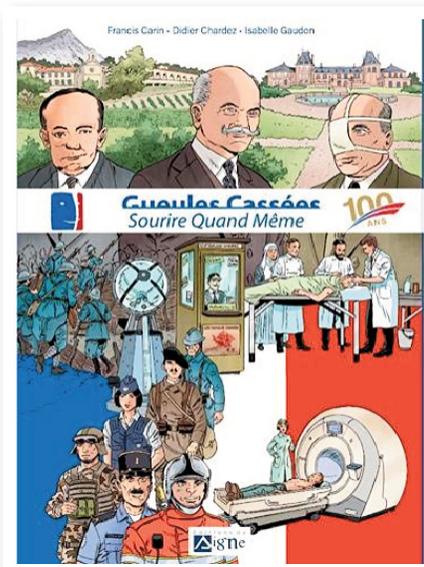
<https://www.defense.gouv.fr/memoire/a-la-une/la-france-en-opex-50-ans-d-engagement>



LA NOUVELLE GUERRE SECRÈTE - UNITÉS MILITAIRES CLANDESTINES ET OPÉRATIONS SPÉCIALES

Dans le cadre de la guerre menée contre le terrorisme, les armées occidentales sont conduites à intervenir hors de leurs frontières pour neutraliser les menaces à leur source. Engagées dans un environnement chaotique, elles doivent sans cesse s'adapter à des adversaires déterminés et créatifs. Cela rend le renseignement, sous toutes ses formes, essentiel pour le succès de leurs opérations. Pour acquérir les informations nécessaires au démantèlement des réseaux terroristes, le besoin de nouvelles unités militaires spécialisées, agissant clandestinement, est apparu. Plusieurs pays ont ainsi créé de petites unités de recherche humaine, opérant en civil et en secret, chargées de conduire des opérations de renseignement antiterroriste au profit des forces spéciales, des forces régulières ou des services de renseignement. Pour la première fois, ce livre identifie et décrit ces unités militaires clandestines qui jouent un rôle primordial dans les conflits actuels, celles-là même que Washington, Londres et Tel Aviv font tout pour garder secrètes, en changeant régulièrement leur nom, en dissimulant leurs budgets et leur déploiement. C'est notamment le cas des unités mistaravim de Tsalhal popularisées par la célèbre série israélienne Fauda et de nombreuses autres unités britanniques et américaines. Car cette pratique n'est pas nouvelle. Ce livre révèle l'existence de The Pond, le service de renseignement secret du Pentagone qui exista, durant 20 ans, parallèlement à la CIA et de l'unité de renseignement militaire britannique Phantom, qui opéra secrètement pendant toute la Seconde Guerre mondiale. Un ouvrage plus que jamais essentiel pour mieux comprendre les coulisses de la guerre antiterroriste et des opérations clandestines.

d'Eric Denécé et Alain-Pierre Laclotte
Mareuil Editions, 09/09/2021, 14 cm x 21 cm
431 pages, 19,90 €



GUEULES CASSÉES SOURIRE QUAND MÊME

« Gueules Cassées, laissez-moi passer ! »

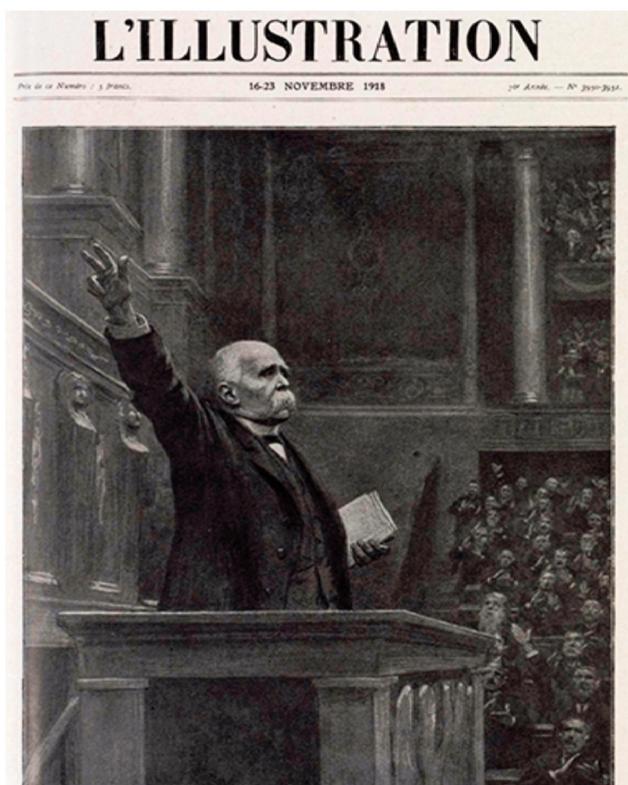
Avec cette téméraire injonction du colonel Picot, a commencé à se façonner la saga de l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT). L'association moderne et dynamique est maintenant une centenaire gaillarde et bien portante qui continue à œuvrer comme elle l'a toujours fait. À travers cette bande-dessinée, chaque génération peut ainsi (re)découvrir le destin d'hommes, qui ont refusé le destin injuste et cruel que le sort leur imposait malgré leurs séquelles physiques. L'histoire des Gueules Cassées est finalement celle d'une conscience altruiste, d'un idéal commun de charité et de solidarité. L'histoire d'une association qui a tenu toutes ses promesses humanistes.

Cet ouvrage bénéficie de la technologie *Réalité Augmentée* : il s'agit d'une nouvelle expérience de lecture, grâce à l'apport de contenus additionnels, apportant des informations complémentaires, contextuelles. Sous forme de vidéos, ces contenus se superposent simplement aux images du livre, grâce à l'application gratuite de l'éditeur. Cette nouveauté est le fruit de deux ans de recherches d'une entreprise digitale alsacienne, oeuvrant à l'international : Jolifish Europe. La plateforme en ligne wow.ink est un véritable gestionnaire de contenus augmentés, ne nécessitant aucune connaissance technique, intégrant une technologie de reconnaissance d'images permettant d'ajouter de la Réalité Augmentée même sur des supports déjà imprimés, sans rien devoir y ajouter.

de Francis Caryn et Isabelle Gaudon
Éditions du Signe, 2021,
51 pages, 16,90 €

LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES ANCIENS COMBATTANTS DEPUIS LA GRANDE GUERRE

En France, la catastrophe de la Première Guerre mondiale fonde la politique sociale à l'égard de ceux qui ont combattu, telle qu'on la connaît encore aujourd'hui. Elle repose sur des principes liés que sont la réparation, la reconnaissance et la solidarité, et se conduit en étroit partenariat avec le monde associatif.



Le président du Conseil Georges Clemenceau à la tribune de la Chambre des Députés, le 11 novembre 1918. © L'Illustration

Le 20 novembre 1917, Georges Clemenceau, nommé président du Conseil par le président Poincaré quelques jours auparavant, monte à la tribune de la Chambre des Députés et déclare : « Ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous ». Ce discours fonde la politique de reconnaissance et de réparation à l'égard des anciens combattants.

En effet, la France a mis en place après la Grande Guerre une politique originale fondée sur deux principes qui sont toujours en vigueur : le droit

à la réparation des infirmités causées par les guerres, et le droit à la reconnaissance, par la Nation, de ceux qui ont contribué par les armes à la défense de la patrie. Depuis plus d'un siècle, ces principes continuent de guider l'action de l'État à l'égard de ceux qui ont combattu pour défendre la France et les Français.

LE « DROIT À RÉPARATION »

Le principe de la réparation, par l'État, des préjudices subis à son service et en particulier à l'occasion des

conflits armés, est ancien et a connu de multiples applications à travers l'histoire de notre pays, comme en témoigne, notamment, l'existence et la persistance de l'Institution nationale des Invalides établie par Louis XIV à Paris. La Révolution érige ce principe en " dette de reconnaissance de la Nation " par la loi du 2 août 1790, mais cette dette reste principalement morale et symbolique faute de budget. Il faut attendre les lois des 11 et 18 avril 1831, sous Louis-Philippe, pour que se mettent en place des procédures lourdes, lentes et complexes au sein de l'institution militaire, permettant d'attribuer des pensions aux blessés graves et infirmes incurables victimes " d'événements de guerre " ou d'accidents survenus en service commandé.

La Grande Guerre (1914-1918) rend très rapidement cette organisation obsolète : dès le début du conflit, la masse des blessés est considérable et les progrès de la médecine de guerre permettent la survie d'un grand nombre d'entre eux, y compris parmi les plus gravement atteints, dont un nombre exceptionnel d'infirmes et de mutilés. Les services médicaux et administratifs chargés d'instruire les cas de réforme pour invalidité et la liquidation des pensions sont immédiatement débordés. Le sentiment d'injustice et la colère des victimes de la guerre incitent celles-ci à s'organiser en associations et à faire pression sur le gouvernement. Pour la première fois, la situation des blessés n'est plus une " affaire de temps de paix " à traiter après les combats, dans le calme des commissions



Carte du combattant. © Collection Maurice Bleicher

médicales et des bureaux du ministère de la Guerre, mais un sujet brûlant et vital pour l'État qui ne peut conduire la guerre en laissant, à l'arrière, se développer des situations dramatiques aux effets désastreux sur le plan humain et pour le moral de la Nation.

Dès 1915, les associations de pensionnés de guerre, mutilés, blessés, font donc pression sur le gouvernement pour obtenir une prise en charge plus large et plus complète de la situation des invalides renvoyés dans leurs foyers et les travaux de réforme s'engagent, qui permettent notamment la création en 1916 d'un organisme public: l'Office des mutilés. Cet établissement public, qui existe toujours sous le nom d'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), est toujours géré de nos jours de façon "paritaire" avec les associations représentatives de ses ressortissants. Rattaché alors au ministère du Travail, cet office national coordonne en particulier les politiques visant à faciliter les soins, puis la réinsertion des invalides dans la société en temps de guerre, ainsi qu'en temps de paix.

L'expérience acquise en la matière, et les réflexions conduites par les mutilés eux-mêmes, via leurs associations, conduisent à la consécration du droit à réparation par la loi Lugol (31 mars 1919), puis à la création d'une admi-

nistration spécifique, le ministère des Pensions (qui deviendra, en 1938, ministère des Anciens combattants) appuyé sur un corpus législatif et réglementaire considérable qui sera codifié en 1951 pour constituer le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG). Ce code, refondu et complété à de nombreuses reprises, fixe les contours du "droit à réparation", qui sera étendu progressivement aux familles, et détermine un véritable statut pour une notion bien française, celle d'*ancien combattant*.

LE « DROIT À RECONNAISSANCE » ET LE STATUT D'ANCIEN COMBATTANT

Un très important tissu associatif se développe dès l'immédiat après-guerre autour des anciens soldats tout juste démobilisés et que leur situation sociale, professionnelle et familiale rend particulièrement fragiles. Essentiellement formées afin de poursuivre l'entraide née dans les tranchées, défendant un "esprit combattant" fait de brassage social et de fraternité d'armes, ces associations réclament et obtiennent la reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont effectivement joué leur rôle de "soldats-citoyens" en combattant: en 1926, l'État crée un office du combattant chargé d'attribuer une "carte du com-

battant" aux anciens soldats ayant effectivement connu le feu pendant la guerre, leur conférant par conséquent un véritable statut.

Cette carte et ce statut offrent en effet l'accès à diverses mesures de reconnaissance nationale: constitution d'une rente mutualiste abondée par l'État, attribution d'une indemnité annuelle (la retraite du combattant, créée en 1930), avantages fiscaux. Ce statut d'ancien combattant sera progressivement étendu aux anciens militaires ayant servi en Afrique du Nord entre 1954 et 1964, puis aux anciens des opérations extérieures, les critères d'obtention ayant été assouplis ces dernières années.

Particularité française, l'ensemble de ces dispositifs dédiés à la reconnaissance par la Nation de l'engagement combattant continue d'être géré en étroite coopération par les associations d'anciens combattants et par l'administration du ministère des armées, qui a pris le relais du ministère des pensions et de celui des anciens combattants à partir de 1999.

Extrait du Hors-série **LA MÉMOIRE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE - Les Chemins de la Mémoire** (octobre 2021)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2021

- Extraits du procès-verbal -

SUCCESSION AUFRÈRE

Le 21 octobre 2021, l'agence NES-TENN, mandatée pour la vente de la maison de Poulaines, nous a transmis une offre d'achat au prix. Après consultation interne, le bureau a accepté cette proposition que le président a signée. L'offre acceptée a été retournée à l'agence le 26 octobre 2021.

14 JUILLET

Le président de l'ANPGIG, Raymond Casal, a pris contact avec la mairie d'Aulnay-sous-Bois (93600) dans le but d'inviter un établissement de la ville aux cérémonies du 14-Juillet avec un programme classique sur une journée :

- arrivée du groupe sur les Champs-Élysées pour le défilé,
- déjeuner au carré des Invalides,
- visite d'un des musées du site et/ou de l'exposition des matériels militaires sur l'esplanade des Invalides,
- ravivage de la Flamme avec dépôt de gerbes,
- retour à Aulnay à l'issue de la cérémonie.

André Auberger rappelle le vœu d'associer à cet événement les lauréats du concours 2022 des lycées militaires (quatre élèves au plus).

PROJET PHILATÉLIQUE

La création d'un timbre-poste par l'intermédiaire des émissions philatéliques annuelles suppose une démarche administrative très longue (deux ans en moyenne). Cette option est écartée par le conseil d'administration.

Une solution plus simple consiste à fabriquer des carnets soit via le module de personnalisation de La

Poste, soit par l'intermédiaire de la boutique spécialisée *Le Carré d'Encre* (Paris 9^e).

Les caractéristiques suivantes sont retenues :

- envoi en lettre verte,
- destination France,
- poids max. de l'envoi < 20 g.,
- planches de 10 timbres autocollants.

Le modèle retenu est le suivant (mais il convient de garder à l'esprit la possibilité de créer des planches avec plusieurs visuels)



CONCOURS DES LYCÉES DE LA DÉFENSE - ÉDITION 2022

Les dossiers de présentation de l'édition 2022 ont été expédiés vers les six établissements concernés le 21 octobre 2021 (chefs de corps et proviseurs).

La présentation du concours a été mise en ligne sur le site internet de la fondation le 25 octobre 2021 avec possibilité de télécharger le règlement et les fiches d'inscription des deux catégories (groupe et individuel). Le thème retenu :

"Alors que la France se prépare à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques au cours de l'été 2024, vous montrerez comment le mouvement sportif français s'est

déjà mobilisé et va continuer de le faire pour soutenir nos athlètes olympiques et paralympiques avec la contribution des Armées.

Quelles sont, selon vous, les valeurs communes aux militaires et aux sportifs ?"

LIVRE DU CENTENAIRE

Patrice Molle fait un point de situation rappelant la dizaine d'auditions déjà menées depuis le début de l'année. Un comité rédactionnel sera chargé de veiller à la cohérence de l'ensemble et éviter les éventuelles redondances et/ou contradictions : Jean Orizet, Alfred Gilder, Didier Béoutis, André Auberger, Patrice Molle, Caroline Girelli et Gaëtan de la Vergne.

Une réunion de coordination sur le livre s'est tenue le jeudi 21 octobre entre les responsables de l'AEC et de la fondation. Selon les sujets traités, les rédacteurs disposent d'une marge comprise entre 15.000 à 20.000 signes. Les rédacteurs livreront leur texte pour le 31 décembre 2021 au plus tard.

L'impression est confiée aux éditions Glyphes qui nous a communiqué un devis de 28 k€ pour 5.000 exemplaires. Cette enveloppe est conservée, mais le tirage est ramené à 3.000 exemplaires avec un nombre de pages supérieur aux 180 initialement prévues.

Le livre sera préfacé par Véronique Peaucelle-Delelis, directrice de l'ONACVG et comportera un avant-propos, co-signé par les deux présidents André Auberger et Jean Orizet, dans lequel seront expliqués la genèse et l'objectif du livre. La livraison sera demandée à Glyphes pour le 1^{er} septembre 2022 et la cérémonie officielle de présentation aura lieu à la mi-septembre, si possible sur le site des Invalides.

VIE PRATIQUE

COLLOQUE 2022

Gaëtan de la Vergne travaille avec Caroline Girelli à l'organisation de l'événement qui devrait se tenir dans la salle Turenne du musée de l'Armée.

L'utilisation de cet espace est payante, mais nous avons adressé au directeur du musée de l'Armée une demande de mise à disposition gracieuse de la salle Turenne à titre exceptionnel, compte tenu du caractère particulier de l'événement organisé à l'occasion du centenaire du mouvement. La réponse est en attente.

Christophe de Saint Chamas précise que la réglementation du musée ne permet pas la mise à disposition gratuite des salles, mais que la fondation devrait bénéficier de la réduction prévue pour le monde associatif.

Gaëtan de la Vergne a préparé avec Hélène Boulaye la demande de subvention qui, après avis favorable du président et du directeur, a été adressée au ministère des armées-DPMA le 21 octobre 2021. L'événement se déroulera sur une journée avec un buffet au déjeuner et une assemblée d'une centaine de personnes environ.

DÎNER 2022

La fondation organise un dîner de soutien visant à recueillir des fonds pour financer une partie de son activité opérationnelle.

L'événement se tiendra le 13 octobre dans les salons du gouverneur militaire de Paris, mis gracieusement à notre disposition en raison du caractère exceptionnel du centenaire.

La recherche de partenaires se poursuit. Le président invite chacun à formuler des propositions de partenariat/mécénat. Après harmonisation en interne, nous adresserons aux organismes visés les courriers de sollicitation dans le courant du mois de janvier avec, selon les cas, un mot d'accompagnement des porteurs. ■

BLOCTEL : PLUS BESOIN DE RENOUELER SON INSCRIPTION

En inscrivant votre numéro de téléphone sur la liste Bloctel, vous empêchez le démarchage commercial sur votre ligne pendant trois ans. À compter du 1^{er} janvier 2022, au terme de ces trois ans, cette inscription sera automatiquement reconduite pour trois nouvelles années (*décret n° 2021-1528 du 26/11/2021*). Auparavant, il fallait explicitement le demander. Le consommateur pourra toujours se désinscrire s'il le souhaite. Bloctel vous informera des modalités de désinscription lors de toute nouvelle adhésion ou au moins trois mois avant la fin des trois ans. Ce changement ne s'applique pas aux inscriptions en cours au 1^{er} janvier et arrivant à échéance avant le 1^{er} avril 2022. Les personnes concernées devront se manifester pour rester sur la liste. Sachez que Bloctel n'empêche pas les professionnels avec lesquels vous êtes lié par un contrat en cours de vous contacter. Il en va de même pour les distributeurs de journaux, les instituts de sondage et les associations à but non lucratif, s'ils ne font pas de prospection commerciale. En revanche, le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique, même en cas de non-inscription sur Bloctel sauf s'il existe une relation contractuelle. Les sanctions peuvent être sévères : le 18 octobre 2021, deux professionnels ont été condamnés à respectivement 65.000 € et 460.000 € d'amende.

CONTESTER UNE AMENDE : UN SITE INTERNET VIENT D'OUVRIR

La plateforme recours.permisdeconduire.fr permet de contester une amende ou la perte de points de permis de conduire.

La délégation interministérielle à la Sécurité routière vient de lancer la plateforme recours.permisdeconduire.gouv.fr pour contester plus facilement les contraventions ou pertes de points de permis. Il est possible d'y effectuer un recours si on dispose des informations et des justificatifs nécessaires. La requête doit être traitée dans les deux mois.

DONS POUR L'UKRAINE : GARE AUX ARNAQUES

Via des e-mails, des cybercriminels reprennent les codes graphiques et les logos d'organisations humanitaires pour vous leurrer et récupérer vos données bancaires.

Les organisations humanitaires appellent aux dons pour aider les victimes du conflit. Des cybercriminels en profitent pour pirater vos données bancaires par le biais d'e-mails reprenant les codes et logos de la Croix-Rouge ou de Médecins du monde, par exemple. Avant d'entreprendre une quelconque réponse, vérifiez que l'adresse e-mail de l'expéditeur soit la bonne : croix-rouge et medecinsdumonde.

Si vous souhaitez faire un don en ligne en toute sécurité, voici quelques adresses internet à utiliser :

<https://dons.fondationdefrance.org/solidarite-avec-les-ukrainiens>

<https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/~mon-don>

<https://dons.medecinsdumonde.org>

<https://don.ordredemaltefrance.org/urgence-ukraine>

BIENTÔT LA FIBRE POUR TOUS ?

Le gouvernement s'est engagé à ce que l'ensemble du territoire soit couvert par la fibre optique d'ici à la fin de 2025. L'occasion de revenir sur les nombreuses idées reçues relatives à cette technologie.

Il existe un seul type de fibre

Faux : deux technologies cohabitent sur le marché. La fibre FTTH (Fiber to the Home), que l'on peut traduire par « fibre jusqu'à la maison », est aujourd'hui la plus courante. L'abonné bénéficie d'un accès direct à la fibre optique, une prise étant installée dans son logement. A contrario, la fibre FTTLA (Fiber to the Last Amplifier) s'arrête « au pied de l'immeuble », plus précisément au dernier amplificateur qui se trouve dans la rue ou dans le sous-sol du bâtiment. Le raccordement jusqu'à l'intérieur passe cette fois-ci par un câble coaxial. Cela reste du très haut débit, mais ce n'est pas vraiment de la fibre ! Depuis 2016, les opérateurs sont tenus de clairement distinguer les deux technologies dans leurs offres commerciales.

Je peux garder un abonnement ADSL

Vrai, mais... Si vous êtes déjà client ADSL, il sera possible de conserver votre abonnement à ce service. On ne vous forcera pas à en changer, même si, entre-temps, vous êtes devenu éligible à la fibre. Par contre, si vous changez de formule d'abonnement chez votre prestataire ou si vous êtes intéressé par les offres d'un autre opérateur, il vous sera alors quasi impossible de conserver l'ADSL. « Les opérateurs ne vous laisseront pas le choix et vous pousseront vers un abonnement à la fibre », explique Maxime Blondet. Orange vient, en effet, d'annoncer vouloir mettre fin, d'ici à 2030, à son réseau en cuivre, support de l'ADSL. Les ventes d'abonnements ADSL vont progressivement être stoppées jusqu'à disparaître à l'horizon 2025. Puis, à partir de 2026 et jusqu'en 2030, les câbles en cuivre seront retirés. Ce sera donc la fin de l'ADSL.

Tous les opérateurs la proposent

Vrai : Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free disposent d'abonnements à la fibre. C'est également le cas des opérateurs alternatifs (Sosh, Red, La Poste Mobile, etc.), qui louent les infrastructures des grands fournisseurs d'accès à internet pour commercialiser leurs offres à très haut débit.

Comment savoir si j'y suis éligible ?

Pour être sûr de pouvoir enfin bénéficier de l'internet à très haut débit, vous avez plusieurs solutions. Le premier réflexe est de se rendre sur le site des opérateurs, comme Orange, SFR, Bouygues Telecom ou Free. Tous les fournisseurs d'accès proposent un test d'éligibilité mais, bien évidemment, seules leurs offres en ressortiront. Celui accessible sur ariase.com, site de comparaison de forfaits mobiles et box internet, présente l'énorme avantage de regrouper en un seul coup d'œil l'ensemble des offres disponibles, en ADSL comme en fibre, mais aussi par satellite. Il vous suffit d'entrer votre adresse postale ou votre numéro de ligne fixe pour connaître la technologie, les opérateurs et les abonnements auxquels vous pouvez prétendre. Vous avez aussi l'option de consulter la carte des débits internet (ariase.com/box/carte-couverture-internet) pour connaître la tranche de vitesse de connexion de votre domicile.

Mon bailleur peut me la refuser

Vrai, mais... Pour demander l'installation de la fibre optique à son domicile, un locataire doit adresser à son propriétaire une lettre recommandée avec avis de réception. Ce dernier dispose alors de six mois pour lui répondre par le même biais. Selon le décret n° 2009-53 relatif au droit au très haut débit, deux motifs de refus peuvent être invoqués par le bailleur. Le premier est susceptible d'être avancé si le logement est déjà raccordé à un service internet à très haut débit, comme le câble FTTLA. Si les équipements en place ne répondent pas aux besoins spécifiques du locataire, il peut saisir la juridiction compétente un mois après en avoir informé son propriétaire. Le second motif de refus est le fait que l'installation de la fibre est prévue dans le logement ou dans l'immeuble du locataire. Si aucun accord ne peut être trouvé dans les six mois suivant sa demande, le locataire est à même de saisir la juridiction compétente.

Les opérateurs offrent tous le même débit

Faux : la fibre est de 50 à 100 fois plus rapide que l'ADSL, c'est pour cela que l'on parle de très haut débit pour la première, et de simple haut débit pour la seconde. Le débit théorique minimal de la fibre est de 100 mégabits par seconde (Mb/s) et il peut atteindre jusqu'à 8 gigabits par seconde (Gb/s) en réception, c'est-à-dire en téléchargement. Chaque opérateur annonce son débit théorique maximal. Il est de 2 Gb/s chez Orange et Bouygues Telecom, contre 8 Gb/s chez Free et SFR. Tout dépend de l'abonnement que vous souscrivez, car les fournisseurs d'accès à internet segmentent leurs offres. Ainsi, chez Orange, pour un engagement de 12 mois, la Livebox Fibre est proposée à 19,99€ par mois (puis 41,99€) pour un débit de 400 Mb/s, contre 29,99€ par mois pour la Livebox Up Fibre (puis 49,99€) pour 2 Gb/s. La Freebox Delta assure un débit pouvant atteindre 8 Gb/s pour 39,99€ par mois (puis 49,99€) tandis que l'offre de base, la Freebox Revolution, plafonne à 1 Gb/s pour 19,99€ par mois (puis 44,99€). Si, la première année, les tarifs sont identiques à ceux de l'ADSL, ils peuvent bondir ensuite. Avant la date anniversaire de votre abonnement, jetez un œil aux offres des concurrents (ariase.com/box/offres/fibre-optique) pour en trouver une plus avantageuse.

L'installation est payante

Faux : « L'installation de la prise est gratuite, mais les travaux de raccordement peuvent être payants », nuance Maxime Blondet. Les frais de branchement à la fibre pour les appartements et les immeubles sont pris en charge par les fournisseurs d'accès. Pour un logement individuel, les tarifs varient selon l'opérateur et le type de raccord. Chez SFR, c'est 149€ pour un branchement souterrain et 299€ s'il est aérien. Jusqu'à 100 m, Bouygues Telecom offre le branchement de câble, de 100 à 150 m, il le facture 25€ et au-delà, 75€. N'hésitez surtout pas à négocier avec les opérateurs, ils sont prêts à offrir cette prestation pour vous avoir comme client. Chez Free, c'est toujours gratuit. Idem chez Orange, dans la plupart des cas. Des travaux, aux frais du propriétaire, peuvent être engagés pour relier le logement au point de terminaison optique si nécessaire.

Il faut changer de matériel

Vrai : la box ADSL diffère de celle utilisée par la fibre. Grâce à son débit, elle permet aux terminaux de dernière génération fournis par les opérateurs d'accéder aux technologies les plus récentes comme la 4K, le wi-fi 6. Pour l'ADSL, une simple prise téléphonique suffit (réseau cuivre). Pour la fibre, il faut installer un nouveau boîtier de raccordement. Ce sont les opérateurs qui se chargent de l'installation, par le biais de prestataires. Cette opération est la source de nombreux litiges relevés par le dernier rapport de la Médiation des communications électroniques. Sachez que vous n'êtes pas tenu de rester chez l'opérateur qui s'est occupé de l'installation de la prise pour la fibre optique.

30% des litiges sont dus à la fibre

Plus il y a de clients à la fibre optique et plus il y a de litiges liés à cette technologie, c'est mathématique. Selon le dernier rapport de la Médiation des communications électroniques : sur les 12.058 dossiers parvenus à la médiatrice en 2021, 6.185 ont été déclarés recevables et 5.444 propositions de solutions ont été émises. La téléphonie mobile reste à la première place (2.126 litiges, soit 39%), suivie par la fibre (1.643 litiges, soit 30%), l'ADSL (1.492 litiges, soit 27%) et la téléphonie fixe (161 litiges, soit 3%). Les principales causes de différends, en 2021, ont été les problèmes d'éligibilité à la fibre et de perte de connectivité, associés aux dégradations lors de son installation au domicile. Les litiges portant sur les contrats et les problèmes techniques représentent, en 2021, 52% des litiges.

L'ACCÈS AUX URGENCES FACTURÉ

Forfait patients urgences : un tarif unique plus lisible et plus équitable à partir du 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un forfait tarifaire unique est mis en place pour les passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation. Objectif premier de ce « forfait patient urgences » (FPU) : rendre plus lisible le montant à régler en le substituant à l'ensemble des paiements précédents, couverts par l'ex-ticket modérateur. Outre une information renforcée des usagers et une facturation simplifiée pour les équipes hospitalières, le FPU permet également d'harmoniser le niveau du reste-à-charge des patients, jusqu'à présent variable en fonction de l'intensité des soins reçus et des actes pratiqués pendant la prise en charge.

Jusqu'alors, chaque passage aux urgences donnait déjà lieu à facturation d'un reste-à-charge mais selon des modalités complexes. Concrètement, la facture reçue par le patient présentait le détail de tous les soins, examens et actes reçus, sur lesquels des tickets modérateurs étaient appliqués. Le montant total du reste à charge correspondait à la somme de ces différents tickets modérateurs : il était donc différent à chaque passage aux urgences et pouvait varier de 10 à 60€ environ.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le forfait patient urgences remplace ce calcul complexe : c'est désormais, le même montant, unique et fixe, de 19,61€ qui est facturé au patient, et ce, quelle qu'ait été sa prise en charge lors de son passage. Le FPU rend donc le montant d'un passage aux urgences sans hospitalisation plus lisible pour les patients et les usagers, son paiement plus compréhensible et sa facturation plus simple pour les équipes hospitalières.

Ce dispositif n'est pas instauré pour des considérations économiques : il s'adapte d'ailleurs à certaines populations vulnérables. Ainsi, le FPU est minoré à 8,49€ pour les patients placés en affection de longue durée ou rattachés au régime des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) avec une incapacité inférieure à 2/3. De même, **il ne s'applique pas** aux assurés rattachés au régime AT/MP avec une incapacité au moins égale à 2/3, aux assurées maternité et aux nouveau-nés de moins de 30 jours, aux mineurs victimes de violences sexuelles pour des soins consécutifs aux sévices subis, aux donneurs d'organe pour les actes en lien avec leur don, **aux titulaires d'une pension militaire d'invalidité** et aux victimes d'actes de terrorisme.

Désormais, chaque patient non hospitalisé saura dès son passage aux urgences quel est le montant de son reste-à-charge. Ensuite, celui-ci sera pris intégralement en charge par les complémentaires santé.

Pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une complémentaire – soit 4% de la population environ – l'instauration du forfait patient urgences les prémunit *de facto* de restes-à-charge supérieurs à 19,61€, ce qui pouvait être le cas avec l'ancien mode de calcul.

La qualité et la sécurité du parcours de soin des patients ne seront pas altérées par le FPU : tous continueront à être admis aux urgences et ce, même s'ils n'ont pas leur carte Vitale ou leur pièce d'identité sur eux. Mieux encore, les patients seront informés explicitement du coût de leur passage dès leur entrée dans le service alors qu'auparavant, ils étaient susceptibles d'attendre quelques semaines, voire quelques mois, avant de recevoir leur facture et de découvrir son montant. Désormais, ils l'obtiendront dans un format simplifié donc plus compréhensible et dans des délais plus courts.

Le FPU, c'est aussi un environnement comptable facilité pour les équipes hospitalières, qui allège considérablement leur processus de facturation. Trop complexe jusqu'à présent, il était quasiment impossible à boucler avant la sortie des patients non hospitalisés et entretenait souvent l'illusion d'une gratuité de prise en charge. Ce décalage nuisant à la bonne compréhension du reste-à-charge par les usagers, le recouvrement des paiements par les établissements de santé était parfois incertain.

Associé à l'information systématique délivrée aux patients lors de leur passage aux urgences, on peut également escompter du FPU une réduction des impayés et un recouvrement facilité pour les établissements. Dans ce domaine, si le montant global facturé pour les passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation s'élève à 213 M€, seuls 33% sont aujourd'hui recouverts.

Réf. : Ministère des solidarités et de la santé -
Direction générale de l'offre de soins



UN NOUVEL IMPLANT FAIT REMARCHER TROIS PARAPLÉGIQUES

Par Hugo Jalinière - SCIENCES ET AVENIR

Trois nouveaux patients paralysés des jambes et du tronc inférieur bénéficient avec succès de la stimulation électrique de leur moelle épinière pour remarcher, faire du vélo, nager, etc. Grâce à de nouvelles électrodes, les équipes du CHU Vaudois et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) confirment les espoirs fous placés dans cette neurotechnologie.



Paralysé des jambes et du tronc inférieur depuis 2017, Michel Roccati a pu remarcher grâce à un implant de stimulation électrique de la moelle épinière conçu par les équipes suisses de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. © Neurorestore/Jimmy Ravier

Trois nouveaux patients paraplégiques ont retrouvé l'usage de leurs jambes grâce à la stimulation électrique de leur moelle épinière. Complètement paralysés de la partie inférieure du tronc et des jambes depuis des années, il leur a suffi de moins d'un mois après l'intervention chirurgicale pour se tenir debout, marcher, faire du vélo, nager et contrôler les mouvements du tronc. Avec l'annonce de cette nouvelle prouesse, les équipes suisses de la neurochirurgienne Jocelyne Bloch au CHU Vaudois et Grégoire Courtine à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) transforment l'essai publié trois ans plus tôt, en octobre 2018, qui avait déjà conduit trois paralytiques à recouvrer l'usage de leurs jambes au prix d'une rééducation intense. Cette nouvelle étude publiée dans

Nature Medicine confirme tout le potentiel de cette neurotechnologie. Elle consiste à disposer des électrodes au millimètre près sur la moelle épinière, au niveau de la lésion, chacune située près des racines nerveuses des jambes et du tronc.

Connectées à un neurostimulateur implanté dans l'abdomen, les électrodes s'activent selon des programmes d'aide aux mouvements (lever, baisser la jambe gauche ou droite). L'activité électrique délivrée stimule ainsi les zones où subsistent des cellules nerveuses fonctionnelles pour que le courant se remette à circuler.

"Lorsque j'ai pu sentir à nouveaux mes membres, quelques jours seulement après l'intervention chirurgicale, c'était vraiment très émouvant", témoigne Michel Roccati, trentenaire

devenu paraplégique à la suite d'un accident de moto en 2017. C'est lui qui contacte l'équipe de Grégoire Courtine et Jocelyne Bloch après leur annonce retentissante de 2018, avec l'espoir d'intégrer la suite de leurs essais. Chose faite dès l'été 2020 au cours duquel les électrodes et le neurostimulateur sont installés. "Les tout premiers pas ont été vraiment incroyables, inespérés ! se remémore Michel Roccati. Je m'entraîne énormément depuis plusieurs mois. Je fixe mes objectifs. Je peux même monter et descendre des escaliers. Je pense pouvoir franchir 1km d'ici le printemps." Mieux encore, lui et les deux autres personnes sont même en mesure de se tenir debout ou de réaliser des mouvements sans la stimulation électrique. "Ils sont moins endurants bien sûr, précise Grégoire Courtine, mais c'est un grand motif de satisfaction, car cela signifie que la stimulation est capable de restaurer en partie les fonctions motrices au-delà de l'activation électrique temporaire."

Un nouvel implant plus efficace

La nouveauté cette fois réside dans le type d'implant utilisé. Un "patch" d'électrodes plus long et plus large d'environ 7 cm de long pour 1,5 cm de large, permettant de couvrir plus de surface sur la moelle épinière. "Avec des électrodes disposées de manière à les faire correspondre précisément aux racines nerveuses qui nous permettent d'accéder aux neurones qui contrôlent les muscles", précise Jocelyne Bloch. ■

LE MANQUE D'ANNONCES SONORES : LES LACUNES DU MÉTRO PARISIEN



La colère gronde du côté des usagers aveugles et malvoyants du métro parisien. En effet, le célèbre métropolitain est encore très en retard en matière d'aménagements. Aujourd'hui, seules neuf stations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et une seule ligne de métro, la 14, est intégrale-

ment accessible. Par ailleurs, un projet visant à généraliser les annonces sonores dans le métro en 2021 vient d'être repoussé.

Une échéance repoussée à 2031

S'orienter et se déplacer en toute autonomie dans le métro représente des enjeux majeurs pour les personnes aveugles et malvoyantes. Plusieurs dispositifs sonores permettent d'y parvenir: on les appelle les **ASVA (Annonces sonores et visuelles automatiques)**.

Cependant, actuellement, seule la moitié du réseau est équipée d'annonces sonores. Cette technologie phare pour l'accessibilité, inscrite dans les agendas programmés d'ac-

cessibilité (Ad'AP), devant être généralisée à l'occasion des **Jeux olympiques et paralympiques de Paris, en 2024**, vient à présent d'être repoussée à 2031! Il faudra donc attendre dix ans pour que les usagers déficients visuels puissent se déplacer dans la totalité de Paris.

Une situation bien regrettable selon la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF), faisant remarquer que Paris est "*la seule capitale sans annonces vocales dans tous les transports publics*". Elle ne mâche pas ses mots en déclarant: "*Plus qu'une ville noire, la ville lumière n'est autre qu'une ville muette*".

www.access-market.com

PRÉSIDENTIELLES : 23 MILLIONS DE VOIX RÉCLAMENT DES ENGAGEMENTS SUR LE HANDICAP

APF France handicap lance, le 9 mars, la campagne #23MillionsDeVoix pour faire entendre les 12 millions de personnes en situation de handicap et leurs 11 millions de proches aidants. Les témoignages de 300 d'entre eux donnent corps à ces revendications. L'opération, qui dure jusqu'au 17 mars, vise à imposer le handicap dans la campagne présidentielle.

« On m'a tellement limitée et je me suis tellement limitée que, au niveau de l'avenir professionnel, je ne me projette pas. » Marie Pachoud a vingt-et-un ans, une petite voix aigüe, un fauteuil électrique et beaucoup de choses à dire. Face caméra, elle raconte les sacrifices consentis pour suivre sa scolarité en milieu ordinaire, les humiliations que lui a infligées l'une de ses enseignantes ou bien encore l'impasse dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. Son bac avec mention ne lui a pas ouvert les portes de la fac ou d'une école. *« Il y avait toujours un frein, technique ou matériel. »* Alors, aujourd'hui, elle est « fatiguée ». *« J'ai l'impression de devoir, moi, tout le temps m'adapter et que les autres ne s'adaptent pas forcément à moi. »*

Le handicap absent de la campagne électorale

Marie Pachoud est l'une de ces 23 millions de voix qu'APF France handicap veut faire entendre, à l'aube de l'élection présidentielle. 12 millions de personnes handicapées et 11 millions de proches aidants. Autant d'électeurs et d'électrices « souvent oubliés, discriminés et marginalisés »,

pointe l'association. Le handicap est d'ailleurs absent de la campagne électorale, estiment 94 % des répondants handicapés à la dernière enquête Ifop pour APF France handicap. *« C'est juste pas normal, tout simplement. »*

300 enfants, femmes et hommes en situation de handicap font part de leurs conditions de vie sur 23millionsdevoix.org.

Le cabinet du kiné n'étant pas adapté, Blandine Lucas est contrainte de faire ses séances à la maison. *« C'est moins efficace et ça m'énerve ! »*

Adeline Tortevoie dénonce le très faible montant de sa pension d'invalidité, 480 €/mois. De plus, elle n'a pas le droit de toucher l'AAH en complément, car son mari gagne 1.600 €/mois. *« Je suis obligée de vivre aux crochets de mon conjoint. »*

Quant à Karine Dersoir, elle est dans l'incapacité de rentrer chez elle, seule. La porte d'entrée de son immeuble, tout neuf pourtant, est trop lourde pour qu'elle puisse la manœuvrer. *« Ça limite, c'est juste pas normal, tout simplement. »*

Des revendications à faire entendre

Autant de témoignages sur lesquels l'association se base pour rappeler ses revendications. Réduire les effectifs des



INFOS HANDICAP & ACCESSIBILITÉ n° 30

(suite)

classes à 20 élèves dès lors qu'il y a un enfant nécessitant des adaptations pédagogiques. Rendre accessibles les lieux de soins et les équipements. Individualiser l'AAH. Ou bien encore revenir à l'obligation d'un taux de 100 % de logements accessibles dans le neuf.

« #23MillionsDeVoix comptent bien rappeler très concrètement aux candidats les mesures essentielles à intégrer dans leur programme pour remporter la voix des personnes handicapées », clame APF France handicap. Un mémento des mesures essentielles et des notes politiques les présente en détail.

Des mobilisations dans toute la France

Pour son « entrée en campagne », la veille de la réunion de l'ensemble des ministres chargés des personnes handicapées dans l'Union européenne (UE) à Paris dans le cadre de la présidence française de l'UE, l'association organise des actions un peu partout en France, le mercredi 9 mars. À Toulouse, des militants dévoileront des plaques de rue portant de nouveaux noms cyniques pour dénoncer la violation des droits. Au Havre, une opération escargot est planifiée sur le pont de Normandie. À Paris, Nantes, Toulouse, des rassemblements auront lieu aussi. 23 millions de voix, ça fait du bruit.

Faire Face - mars 2022

DÉCORATION

LÉGION D'HONNEUR

Décret du 31 décembre 2021

(JO du 1^{er} janvier 2022)

Ministère des solidarités
et de la santé

Au grade de chevalier

M. Chartier-Kastler (Emmanuel, Jean, Julien), professeur des universités - praticien hospitalier, chef du service d'urologie d'un centre hospitalier universitaire, membre du comité scientifique et médical d'une fondation en faveur des invalides de guerre ; 36 ans de services.

Nous avons appris avec un grand plaisir la nomination du professeur Emmanuel Chartier-Kastler au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lui adressons nos félicitations les plus chaleureuses.

Cotisations à l'Association

Montants 2022

Membres actifs _____ : 36 €

Membres bienfaiteurs _____ : 50 €

Veuves _____ : 1 €

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

☛ Dons

Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts : « Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique. »

En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre.**

LE GRAND INVALIDE

Organe de la Fondation
des plus grands invalides de guerre

n° 820 - janvier-mars 2022

trimestriel - 100^e année

siège : 13, avenue de La Motte-Picquet
75007 Paris

directeur de la publication : André Auberger

rédacteur en chef : Bernard Le Ferran

relecteurs : Josette Casal - Sophie Le Ferran

imprimeur : Burllet Graphics - 12, rue de Lyon
94700 Maisons-Alfort

commission paritaire : 0125 A 06338

1^{er} trimestre 2022 - ISSN 1162 - 5031